

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 5 juillet 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MONTEES/DESCENTES

SENIORS

D4

La Cion prenant connaissance de la décision de la Cion Statuts & Règlements concernant la rencontre n°50527.2 du 13/05/18, entre EPONE USBS 2 & MEZIERES AJSL 1, donnant match perdu par pénalité, moins un point à l'équipe d'EPONE USBS 2. Cette décision a donc pour implication que l'équipe d'EPONE USBS 2 perd 4 points au classement général de la D5A, et se retrouve désormais 4ème avec 46 points et ne peut donc prétendre à la montée en D4 la saison prochaine.

La Cion, afin de mettre à jour les montants supplémentaires de D5 en D4, désigne donc les équipes de MAGNANVILLE FC 2 & ST ARNOULT FC 1 comme étant les montants en division supérieure.

U19

ERRATUM

L'équipe de POISSY AS 2 a été désigné montant supplémentaire par la Ligue de Paris, ce qui implique un montant supplémentaire sur chaque niveau de compétitions de District. Comme suit :

Montant supplémentaire de D2 en D1 : VOISINS FC 1
Montant supplémentaire de D3 en D2 : HOUILLES AC 2

COURRIERS

CDM

CHANTIERS A.J. - D2

Demande du club pour évoluer dans une poule géographiquement plus proche que la saison passée.

La Cion prend note.

VETERANS

CELLOIS CS

Dans le cadre de la création d'une entente avec le club de LOUVECIENNES, qui implique que les équipes de LOUVECIENNES & CELLOIS ne peuvent évoluer au même niveau hiérarchique, rétrogradation de l'équipe du CELLOIS CS 11 de D2 en D3, le club ayant confirmé avoir pris connaissance de cette conséquence.

De ce fait, afin de pourvoir à la vacance laissée par l'équipe 11 du CELLOIS en D2, la Cion désigne l'équipe de ST ARNOULT FC 11 en montant administratif.

VAUXOISE ES - D4

Demande du club pour évoluer dans le groupe B.

La Cion prend note mais ne pourra accéder à votre demande pour des raisons géographiques.

BOUGIVAL FOOT - D2

Demande du club pour évoluer dans la poule B la saison prochaine.

La Cion prend note.

HOUILLES AC - D2

Demande du club pour évoluer en poule B la saison prochaine en raison de problèmes potentiels avec certains clubs.

La Cion, après renseignements pris auprès de la CDPME qui n'a reçu aucune alerte cette saison, ne peut donner suite à votre demande et transmet à la CDPME pour préparation des matches de la saison prochaine.

MAULOISE US - D4

Demande du club pour évoluer dans la poule nord la saison prochaine.

La Cion prend note.

VELIZY ASC - D4

Demande du club pour évoluer dans la poule sud la saison prochaine.

La Cion prend note mais ne pourra accéder à votre demande pour des raisons géographiques.

SARTROUVILLE FC

La Cion prend note du non réengagement de l'équipe 12 en D4, et de l'engagement d'une nouvelle équipe en D5.

Par conséquent, afin de pourvoir à la vacance laissée par l'équipe 12 de SARTROUVILLE en D4, la Cion désigne l'équipe de GUYANCOURT ES 12 en montant administratif au meilleur ratio des 3èmes des poules A à E.

INFORMATIONS CDPME

SENIORS

D2

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur cette division, concernant les équipes de TRAPPES ES & HOUDANAISE REGION FC.

VETERANS

D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission sera vigilante sur cette division, concernant les équipes de VERSAILLES JUSSIEU AS &

ST ARNOULT FC.

U19

D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission sera vigilante sur cette division, concernant les équipes de BREVAL LONGNES FC & AUBERGENVILLE FC.

U17

D2

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission sera vigilante sur cette division, concernant les équipes de MONTIGNY LE BX AS & RAMBOUILLET FC.

ENGAGEMENTS

SENIORS

D6

La Cion prend note de l'engagement de l'équipe de VERRIERE FC 1.

CDM

D2

La Cion prend note de l'annulation des engagements des équipes d'ANDRESY FC 5, AUBERGENVILLE PORTUGAIS 6 & GUERVILLE ARNOUVILLE AS 5.

VETERANS

D5

La Cion prend note des engagements supplémentaires des équipes d'AUBERGENVILLE PORTUGAIS 11, de MAURECOURT FC 11, MESNIL LE ROI AS 12, MESNIL ST DENIS AS 11, TREMBLAY SUR MAULDRE FC 11.

U19

D3

La Cion prend note de l'annulation de l'engagement de l'équipe de MAGNY 78 FC 1.

U17

D4

La Cion prend note de l'engagement de l'équipe de VERRIERE FC 1.